

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire

**Présents** : Messieurs BERTHOMIEU Michel - BOUDET André - BOUTES Francis - FOREZ Daniel - ISARN Pierre - LAVIT Frédéric

Mesdames GROUSSET Emilie - LOPEZ Chantal - ROUSSET Agnès

**Absents** : Monsieur SOULIÉ Christophe

**Procurations** : Madame PAILLÉS Séverine à Monsieur FOREZ Daniel  
Madame LABROUSSE Marlène à Monsieur BOUTES Francis  
Madame GALZY Isabelle à Monsieur LAVIT Frédéric  
Monsieur DE BARROS Claudy à Madame LOPEZ Chantal

**Secrétaire de séance** : Madame LOPEZ Chantal

62/2023 - Adoption de la charte et du plan d'action d'urgence et de responsabilité à la sécheresse

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'arrêté préfectoral du 07 juin 2023 a défini les mesures de restrictions des usages de l'eau dans le cadre de la gestion de la sécheresse.

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département.

Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient entraîner des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales.

Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, souhaite s'engager dans cet effort collectif.

En conséquence Monsieur le Préfet de l'Hérault, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité dans l'Hérault (AMF34), ont signé une charte d'engagement départementale avec treize points à adopter ayant pour objectif général de permettre de limiter toute tension sur la ressource en eau dans ses divers usages dans l'Hérault.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter la charte d'engagement jointe en annexe et propose aux élus de le désigner en qualité d'élus référent « EAU ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

ADOpte la charte d'engagement jointe en annexe.

DESIGNE Monsieur BOUTES Francis - Maire, en qualité d'élus référent « EAU »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis

